

La ville du Blanc-Mesnil recrute Pour la direction de la Santé Un « Masseur-kinésithérapeute » (H/F)

ENVIRONNEMENT

La ville de Blanc-Mesnil dispose de deux CMSP afin de couvrir l'ensemble du territoire :

- CMS Pierre Rouques, situé dans le centre-ville
- CMS Docteur Kaplan, situé dans le sud de la Ville

Les masseurs-kinésithérapeutes disposent d'un espace réservé et équipé de piscine balnéo, cryothérapie, électrothérapie, ultrason thérapie, salle de gym, musculation, rééducation périnéale, biofeedback, et d'un secrétariat évitant au professionnel de santé la gestion de la partie administrative dans chaque centre.

MISSIONS

Effectuer sur prescription médicale des actes de gymnastique médicale, de massage, de rééducation fonctionnelle et motrice, qui ont pour but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer.

ACTIVITES

Evaluation

- Evaluer le handicap, le traumatisme et les potentiels fonctionnels du patient
- Formaliser le projet kinésithérapique
- Informer le patient du projet de soins individualisé

Programme individualisé

- Réaliser des massages manuels ou à l'aide d'appareils dédiés
- Sélectionner et faire exécuter des mouvements de gymnastique médicale appropriés
- Vérifier le déroulement et l'enchaînement des mouvements et corriger les mauvaises attitudes
- Evaluer la qualité des pratiques et des résultats des actions de kinésithérapie
- Définir un programme d'exercices permettant l'automatisation progressive

Organisation générale des établissements

- Recevoir les patients dans le cadre du temps contractuel (hors urgences) et selon la périodicité convenue avec la direction
- Optimiser les présences des usagers pour répondre au mieux aux besoins des patients (Agenda)
- Etre le référent auprès de la direction concernant l'évolution des pratiques en kinésithérapie
- Intervenir dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Instruire régulièrement le dossier médical dématérialisé, bilan, notes, ajout de documents
- Assurer quotidiennement la cotation, la validation des actes et toutes autres démarches en lien avec son activité
- Participer à l'analyse des moyens nécessaires à l'exercice de son activité, dont l'homologation des matériels utilisés et le suivi des fournitures

COMPETENCES

- Connaissance de la physiologie et l'anatomie
- Connaissance des pathologies cardio-respiratoires, neurologiques, traumatologiques...
- Maîtriser les techniques de massage, d'appareillage, kinésithérapie respiratoire, manipulation douce
- Savoir actualiser ses connaissances
- Sens de l'organisation
- Savoir orienter et conseiller le patient dans le parcours de soins
- Savoir assurer l'ensemble des transmissions nécessaire au suivi du patient
- Savoir utiliser les progiciels dédiés à l'enregistrement des données du suivi, intégrer tous documents nécessaires à la tenue des dossiers patients
- Tenir à jour et optimiser son agenda
- Sens du travail en équipe
- Discrétion
- Capacité à s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire

CONDITIONS D'EXERCICE

- Être titulaire du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute
- Être titulaire d'une carte CPS

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Lieux d'affectation multiples : affectation déterminée à la journée / organisation selon vos rendez-vous également
- Ouverture du service le samedi (ponctuel)
- Amplitudes horaires 8h30 à 19h30
- Déplacements dans le cadre des activités

CADRE STATUTAIRE

Cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes territoriaux (catégorie A)

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Directeur de la santé